

CPME/AD/Brd/270304/045/FR/en

Lors sa réunion du Conseil, Bruxelles, 27 mars 2004, le CPME a adopté la position suivante : <u>Déclaration du CPME sur le « Problème de l'usage des drogues en Europe »</u> (CPME 2004/045 Final FR/en)

Déclaration du CPME sur le « Problème de l'usage des drogues en Europe »

À envoyer à la Conférence « Stratégie de l'UE en matière de drogues – La voie à suivre », organisée par la Présidence irlandaise, qui doit se tenir à Dublin les 10 et 11 mai 2004.

Le CPME (Comité permanent des médecins européens) est une organisation médicale globale représentant plus de 2 millions de personnes dans l'UE élargie.

Les médecins européens concernés par le « Problème de l'usage des drogues dans l'UE », souligné par les résultats du Rapport amuel de 2003 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), demandent qu'une attention particulière soit portée aux éléments suivants :

- La consommation de drogues continue d'augmenter, en particulier chez les jeunes, alors que la prévention de l'usage de drogues se voit accorder des fonds nettement plus restreints.
- La prédominance du VIH chez les usagers de drogues injectables, toujours en progression dans certains pays, et l'augmentation des nouveaux cas d'hépatite C chez les jeunes soulignent la nécessité d'une intervention précoce plus efficace en matière de prévention des maladies liées à la consommation de drogues.
- Aucun accès aux mesures curatives et préventives afin de réduire les problèmes de santé liés aux drogues n'est fourni aux usagers de drogues en prison dans la plupart des pays européens.

Le CPME offre son expérience et sa coopération et recommande aux décideurs politiques de prendre ces aspects en considération dans la définition de la future Stratégie de l'UE en matière de drogues.